

# E 5630

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 22 septembre 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 22 septembre 2010

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail.  
**Nomination** de M<sup>me</sup> Māra VĪKSNE, membre letton, en remplacement de  
M<sup>me</sup> Inta LAGANOVSKA-DĪRĪŅA, membre démissionnaire.

13518/10.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 13 septembre 2010 (20.09)  
(OR. en)**

**13518/10**

**SOC 525**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents (1ère partie)/Conseil

---

n° doc. préc.: 12140/10 SOC 457 + 5566/5/10 REV 5 SOC 33

---

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail  
- Nomination de Mme Māra VĪKSNE, membre letton, en remplacement de  
Mme Inta LAGANOVSKA-DĪRIŅA, membre démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Inta LAGANOVSKA-DĪRIŅA, membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements (Lettonie) du comité cité en objet.
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement letton a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2013:

Mme Māra VĪKSNE  
Ministère de la prévoyance sociale  
Skolas iela 28  
LV-1331 RIGA  
Tél.: + 371 67021526  
Fax: + 371 67021505  
*e-mail: Mara.Viksne@lm.gov.lv*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- (a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, tel qu'il figure en annexe; et
  - (b) de décider de faire publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL  
du ...  
portant remplacement d'un membre titulaire  
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 16 février 2010<sup>1</sup>, du 22 mars 2010<sup>2</sup>, du 29 mars 2010<sup>3</sup> et du 19 avril 2010<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2013.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Inta LAGANOVSKA-DĪRIŅA;
- (3) Le gouvernement letton a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 45 du 20.2.2010, p. 5.  
<sup>2</sup> JO C 87 du 1.4.2010, p. 11.  
<sup>3</sup> JO C 123 du 12.5.2010, p. 1.  
<sup>4</sup> JO C 110 du 29.4.2010, p. 2.

### Article premier

Mme Māra VĪKSNE est nommée membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de Mme Inta LAGANOVSKA-DĪRIŅA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2013.

### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil  
Le président

=====